



## Comment résilier un proforma ?

Par **virginiek904**, le **13/02/2015** à **12:08**

Bonjour,

nous achetons un terrain nu et souhaitons construire une maison dessus.

Avant même d'obtenir notre crédit, nous avons fait le tour des constructeurs. Puis nous nous sommes arrêté sur un constructeur avec qui nous avons signé un projet de construction sous forme de proforma le 11/12/14 et indiqué "bon pour accord".

Sur ce proforma est indiqué le montant de la prestation (Ht, TTC) Le montant de l'assurance décennale TTC ainsi que le montant total du projet en chiffres et en lettres.

En petit est indiqué que l'offre est valable pour une période de 3 mois et que l'assurance décennale est à régler par le maître d'ouvrage à l'assureur.

Il n'est fait aucune mention de pénalité en cas de résiliation.

Aujourd'hui, nous souhaitons résilier cet engagement car nous la trouvons trop petite et souhaitons économiser plus pour obtenir la maison de nos rêves.

Comment faire pour résilier ce proforma ?

D'avance merci.

Par **moisse**, le **14/02/2015** à **09:45**

Bonjour,

Vous ne pouvez pas sans une petite bagarre.

La facture proforma est destinée à vos organismes financiers afin de permettre l'étude des prêts.

Votre signature n'est pas nécessaire.

A partir du moment où vous signez le document, il devint un bon de commande.

La prime que vous devez verser ne concerne pas l'assurance décennale, mais l'assurance

Domage-ouvrage ou D.O. C'est un point important à bien vérifier.

Mais vous auriez dû signer aussi et surtout un contrat dit CCMI c'est une obligation d'ordre public.

Ici pour le CCMI:

<http://www.je-construis-ma-maison-avec.com/ccmi-contrat-construction-maison-individuelle.php>

Vous devez donc reprendre contact avec l'entreprise et lui annoncer votre changement de projet.

Vous verrez bien sa réaction.